



MAIRIE
DE
QUIERS
77720

Département de Seine et Marne
Commune de Quiers

Envoyé en préfecture le 09/01/2024

Reçu en préfecture le 09/01/2024

Publié le

ID : 077-217703818-20231222-DEL_2023_44A-DE

**Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS
du vendredi 22 décembre 2023**

DEL-2023-44 A

Le vendredi vingt-deux décembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-huit décembre deux mille vingt-trois, convocation diffusée le même jour, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, M. José CUETO, Mme Marie BRIARD, M. Laurent GADET, Mme Agnès SURATEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Rozenn LUX qui donne pouvoir à M. Gérard FABRE, Mme Mégane CORDELLE qui donne pouvoir à M. Davy BRUN, M. Jean-François THOLLET, Mme Véronique THOLLET.

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES : Mme Laurine DECAUDIN, M. Sacha RACCAH.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nathalie PAULON
Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 8

Nombres de suffrages exprimés : 10

OBJET : Tarifs des redevances Eau potable et Assainissement pour l'année 2024.

Considérant les travaux de mise aux normes des réseaux du système d'assainissement et de la construction d'une nouvelle station d'épuration, M. le Maire propose à l'assemblée délibérante l'augmentation de la redevance Assainissement collectif pour l'année 2024 ainsi que le tarif de la redevance Eau potable:

Actuellement les tarifs des redevances 2023 sont les suivants :

Redevance Eau potable : 0,80 € m3

Redevance Assainissement collectif : 2,00 € m3

Il est proposé le tarif suivant :

- Redevance Eau potable pour l'année 2024 : 1,00 € m3
- Redevance Assainissement collectif pour l'année 2024 : 2,30€ m3

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

Décide de l'augmentation du tarif de la redevance Assainissement collectif pour l'année 2024 et du tarif de la redevance Eau potable comme suit:

- Le tarif de la redevance eau potable s'élèvera à 1,00 € m3
- Le tarif de la redevance pour l'assainissement collectif s'élèvera à 2,30 € m3

Fait à Quiers, le 22 décembre 2023

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Par délégation du Maire, l'Adjoint Gérard FABRE

